

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 22 FEVRIER 2019**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Colette MELON, Jean Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

ABSENTS EXCUSES :

Dominique VIETTI (procuration donnée à Madeleine VEILLAS), Nicolas OSSEDAT, Clare VERNIN

ABSENTS:

Mickaël DAUSSY, Jean-Michel BRISSAY

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal prend connaissance des comptes administratifs ci-dessous présentés par Madeleine VEILLAS, adjointe aux finances, et conformes avec **les comptes de gestion provisoires** adressés par le trésorier le 22 février 2019. (Les comptes visés par la DGFIP n'étant toujours pas en ligne).

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote conformément à la loi.

BUDGET COMMUNAL M14

1/COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 114 082.66	184 102.28
DEPENSES	992 131.44	208 740.47
RESULTAT (+) (-)	121 951.22	24 638.19
RESULTAT 2017	365 354.14	59 252.81
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	487 305.06	83 891.00

<u>ASSAINISSEMENT M49</u>	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	110 268.58	92 047.75
DEPENSES	120 898.36	84 640.65
RESULTAT (+) (-)	10 629.58	7 407.10
RESULTAT 2017	41 018.94	214 581.41
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	30 389.16	221 988.51

2/AFFECTATION DU RESULTAT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2018	487 305.06	- 83891.00
RESTE A REALISER		- 8 144.00
BESOIN DE FINANCEMENT		- 92 035.00

RECETTES D INVESTISSEMENT (1068) : 92 035.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (002) : 395 270.36

BUDGET ASSAINISSEMENT M49

1/COMPTE ADMINISTRATIF

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	110 268.58	92 047.75
DEPENSES	120 898.36	84 640.65
RESULTAT (+) (-)	10 629.58	7 407.10
RESULTAT 2017	41 018.94	214 581.41
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	30 389.16	221 988.51

2/AFFECTATION DU RESULTAT

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2018	221 988.51	30 389.16
BESOIN DE FINANCEMENT		0

RECETTES D INVESTISSEMENTS (1068) : **0***
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (002) : **221 988.51**

*besoin d'autofinancement = 0

Ces résultats seront définitivement adoptés au prochain conseil au vu de la production des comptes de gestion définitifs du trésorier, visés par la DGFIP.

2/ EMPRUNT

Madeleine VEILLAS donne le résultat de la consultation des établissements bancaires faite en vue de la contraction d'un prêt de 400 000.00 €. (cf. précédent CR quant à l'opportunité, la pertinence, etc.)
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter ce prêt auprès du Crédit Agricole qui propose un taux à **1.17 %** sur une durée de 15 ans.

3/ URBANISME

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le bâtiment MUGNEROT est désormais vide de tout occupant.

Une rencontre est prévue avec M MUGNEROT afin de lui exposer les solutions qui s'offrent à lui quant au devenir du site et les conséquences de la mesure de péril qui devra être prononcée par arrêté du maire.

4/ RADON

Monsieur le maire rappelle l'obligation de contrôle de radon dans les bâtiments scolaires (maternelles, primaires) et ce, tous les 10 ans. Ce contrôle vient d'être effectué par un organisme agréé dans les locaux de l'école publique. Les conclusions font ressortir un taux de présence de radon très nettement en dessous du seuil toléré.

5/ BATIMENT COMMUNAL ROUTE DE ROANNE

Monsieur le maire explique avoir reçu Monsieur LIEVRE, porteur du projet d'une activité brocante dans le bâtiment communal route de Roanne. En raison d'ennuis de santé, le commencement de l'activité a pris du retard et devrait être effectif le 1^{er} septembre 2019.

Monsieur LIEVRE, lors de son entrevue, a sollicité le maire pour obtenir un loyer préférentiel de 100.00 € par mois pendant 6 mois compte tenu de la période d'ouverture désormais peu propice au début de son activité.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, un loyer mensuel de 100.00 € pendant 6 mois à compter du 01^{er} septembre 2019, puis de 300.00 € ensuite (conformément à la règle des baux commerciaux 3-6-9). Monsieur le maire présente également les démarches déjà réalisées par le porteur de projet.

6/ ACCESSIBILITE : VESTIAIRES DE FOOT

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale avoir fait une demande auprès du service accessibilité de la DDT pour obtenir une dérogation visant à rendre accessible les vestiaires 1 et 2 par les portes actuelles en les déplaçant toutefois en façade du bâtiment.

Cette solution permettrait une économie non négligeable.

7/ ADRESSAGE

Madeleine VEILLAS dresse un point sur l'avancement du dossier. La commission en charge de l'adressage se montre assez critique envers les services de la Poste qui accompagnent la commune notamment eu égard au retard pris quant à l'analyse du travail remis par le groupe (le rendu devait avoir lieu à l'été 2018).

Madame VEILLAS et les membres de la commission se réuniront une nouvelle fois le 26 février 2019 à 19 heures.

8/ ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que la fromagerie va devoir construire en 2019 sa propre station mais qui devra toujours déverser une partie d'effluents caractérisés et quantifiés à la STEP communale.

Dans ce contexte, Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il va devoir prendre un arrêté afin d'autoriser la fromagerie gérée par Monsieur GENIN à déverser cette partie d'effluents dans la station d'épuration communale.

Il informe également l'assemblée municipale qu'un projet de convention entre l'industriel et la commune est à l'étude pour préciser très clairement les rejets autorisés, les contrôles à opérer, les tarifs à pratiquer, etc.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce principe général et autorise la maire à signer ladite convention le moment venu.

Par ailleurs, le conseil municipal juge opportun de dresser un nouvel état des lieux du réseau d'assainissement afin de recenser les éventuels points noirs et de prévoir les travaux adéquats dans les années qui viennent.

Le maire est autorisé à l'unanimité à lancer une consultation afin de retenir un prestataire spécialisé dans l'investigation des réseaux et à solliciter les différents partenaires (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) pour l'obtention de subventions relatives à ces prestations qui devront être suivies d'une planification de travaux pour lequel le maire est également autorisé à demander les subventions pouvant potentiellement accompagner la commune .

Enfin, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention pour la poursuite de la facturation de l'assainissement par le Syndicat de la Bombarde par l'intermédiaire de l'exploitant SAUR Cette convention devra prévoir que les éventuels impayés seront à traiter par la commune et non par le syndicat.

Cette discussion fait suite à une intervention de Mme la trésorière de St Germain Laval auprès de plusieurs communes. Elle souhaite revoir une pratique historiquement installée mais contestable eu égard aux

compétences exercées par le syndicat des eaux. En effet, le syndicat n'est pas compétent pour facturer en lieu et place des communes des redevances d'assainissement.

9/ REMPLACEMENT PONCTUEL ALAIN DUFOUR

Monsieur le maire rappelle l'accident du travail d'Alain DUFOUR survenu en décembre 2018. A ce jour, la médecine du travail ne l'a toujours pas autorisé à reprendre son activité.

Face à la masse de travail incombant à l'unité technique (4 agents) à cette période de l'année, le conseil municipal autorise le maire à recruter une personne pour la période du 11 mars au 11 mai 2019 sur la base de 35 heures rémunérées au taux du SMIC en vigueur.

10/ CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Monsieur le maire indique que le mercredi 13 février, Madame la Conservatrice du Patrimoine de la DRAC s'est rendue à la Chapelle Notre Dame du Château (Marie Blanche POTTE) accompagnée du cabinet ARCHIPAT chargé de dresser l'état des lieux et le diagnostic des travaux à entreprendre pour la conservation et la restauration de ce monument.

Elle a souligné la qualité de l'étude réalisée. Cette étude doit être complétée par le travail de Madame CASTEL DE BAJAC chargée des peintures et fresques intérieures.

L'étude terminée sera transmise à la DRAC, qui, après examen du dossier, amendera éventuellement l'étude et indiquera les financeurs potentiellement sollicitables pour aider la commune : État, Région, Département...

Une 1^{ère} tranche de travaux est estimée à 220 000.00 €. Elle porte, en priorité, sur une partie de la charpente, de la toiture, des enduits (cf. précédent CR).

Monsieur le maire fait par ailleurs part d'un don de 1 500.00 € fait par Monsieur Pierre CHATRE dans le strict objectif de participer aux travaux d'entretien et/ou de réhabilitation de la Chapelle Notre Dame du Château.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don et s'engage à respecter le souhait de Monsieur CHATRE quant à son affectation.

L'ensemble des membres du conseil adresse de vifs remerciements au généreux donateur.

11/ GRAND DEBAT

Le grand débat aura lieu le 01^{er} mars 2019 à 20 heures à la salle ERA et sera animé par Monsieur Michel ZOBOLI proposé par la préfecture.

12/ CYCLISME : PARIS NICE

La course cycliste « Paris- Nice » traversera la commune le 13 mars 2019 entre 12 h 00 et 13 h 00. La circulation et le stationnement seront règlementés selon les instructions de la Préfecture et des organisateurs.

13/ PASSAGE DE VOITURES DE COLLECTION

Plus de 200 véhicules de collection traverseront la commune le jeudi 02 mai prochain après midi.

14/ STAGE « FOOT JEUNES HERVE REVELLI »

Le conseil municipal acte le fait que, cette année, l'organisation du stage « foot jeunes Hervé REVELLI » sera reprise par la commune et autorise le maire à signer une convention avec les animateurs.

Ce stage se déroulera du 15 au 19 juillet 2019 et sera notamment animé par Hervé REVELLI en personne comme les années précédentes.

15/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal n'a donné suite à aucune demande de subvention.

16/ RETRAIT DELIBERATION

Suite aux informations apportées par la communauté de communes et par la sous-préfecture, il y a lieu de retirer la délibération 2019-06 relative au changement de statut de la CCPU concernant le volet enfance jeunesse et au mercredi. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité ce retrait.

En effet, la Sous-Préfecture a indiqué à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé que la modification concernant l'article « **3-2 : compétences optionnelles** » ne devait pas donner lieu à une délibération de changement des statuts de la CCPU et donc à une délibération des communes membres.

QUESTIONS DIVERSES

STATION SERVICE BOUILLER : Les pompes de distribution de carburant de la station-service de Monsieur BOUILLER sont actuellement fermées en raison d'odeurs gênantes pour le voisinage. Elles devraient cependant ré-ouvrir dès le 01^{er} mars à la suite d'un contrôle technique et de prestations sur les installations visant à supprimer la nuisance. .

VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE : Emmanuelle BARLERIN indique que ce vœu sera examiné lors du conseil d'administration de l'EHPAD. Le conseil municipal décide de laisser la réflexion au niveau de l'EHPAD.

PRIX FLEURISSEMENT : Le maire rappelle que la commune a obtenu le 3^{ème} prix de fleurissement dans la catégorie Zone de Montagne – communes de 1001 habitants à 5000 habitants dans le cadre du concours Fleurir la Loire.

Dominique VIETTI a assisté à la remise des prix : la commune s'est vue attribuer une plante et un bon d'achat de 91.00 € à dépenser dans les jardineries indiquées.

PLANTATION ARBRE : L'AMF demande aux communes de planter un arbre en réponse aux actes antisémites en forte recrudescence.

Un chêne rouge sera planté près du terrain multisports, au Verdillé.

Le maire rappelle la plaque apposée à la façade de la mairie relatant les actes courageux de certains citoyens de St Just et des environs à l'égard de la population juive pendant la dernière guerre. Il indique que l'on ne peut évidemment que donner suite à cette demande ce qui est validé à l'unanimité.

CEREMONIE DU 19 MARS : le maire rappelle le départ du défilé pour la cérémonie du 19 mars à 11 heures devant la mairie.

VISITE SENATRICE : Cécile CUKERMAN sera présente en mairie le samedi 09 mars 2019 à 11 heures.

MAISON DE SANTE : Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée de prochaines actions menées à la maison de santé, à l'initiative de l'Avenir Santé en Pays d'Urfé :

- Ateliers mémoires en partenariat avec la MSA ;
- Prévention des chutes ;

- Plateau d'éducation thérapeutique (diabète et parkinson) en partenariat avec le réseau CAP 2S ;
- Participation à la construction de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) : coordonner, structurer et organiser le parcours de santé des populations sur un territoire défini par une meilleure coordination des soins primaires (médecins – infirmières – professionnels de santé intervenant à domicile) et des professionnels de second recours (Hôpital – clinique) afin d'améliorer la prise en charge des patients et d'assurer des services de santé cohérents et de qualité.

La séance est levée à 23 H 00